

REPUBLIQUE DU CONGO
 -:-:-:-:-
 MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
 ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES
 -:-:-:-:-
 DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
 PUBLIQUE
 -:-:-:-:-
 DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
 ADMINISTRATIVES
 -:-:-:-:-

93-685 DU 23 DECEMBRE 1993
 /)ECRET N° /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV.
 portant inscription au tableau d'avance-
 ment au titre de l'Année 1991 de certains
 fonctionnaires des cadres de la catégo-
 rie A, hiérarchie I du Personnel Diplo-
 matique et Consulaire, en tête GOSSIA
 (Albert)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
 GOUVERNEMENT.

VISAS :

DGB

DGCF

Vu la Constitution du 15 Mars 1992,
 Vu la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant Ré-
 forme du Statut Général de la Fonction Publique ;
 Vu le décret n°61/143/FP du 27 Juin 1961 portant
 Statut Commun du Personnel Diplomatique et Consulaire ;
 Vu le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
 régime des rémunérations des fonctionnaires ;
 Vu le décret n°65/170/FP.B.E. du 25 Juin 1965 réglant
 l'avancement des fonctionnaires ;
 Vu le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
 et remplaçant les dispositions du décret n°62/198 du 5 Juillet
 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 Vu le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
 circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
 avancements et révisions des situations administratives des agents
 de l'Etat ;
 Vu le décret n°90/726 du 14 Novembre 1990 portant
 déblocage des effets financiers, des avancements et des révi-
 sions administratives ;
 Vu le décret n°93/315 du 23 Juin 1993 portant
 nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 Vu le décret n°93/328 du 24 Juin 1993 portant
 nomination des Membres du Gouvernement ;
 Vu le décret n°93/342 du 19 Juillet 1993 portant
 organisation des Intérim des Ministres ;
 Vu l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
 règlement sur la solde des fonctionnaires ;
 Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative
 Paritaire d'avancement en date du 22 Décembre 1992 ;

DECRETE

.../

ARTICLE 1er : Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1991 à deux (2) ans, les Secrétaires des Affaires Etrangères des cadres de la catégorie A hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire dont les noms et prénoms suivent :

- Pour le 3° échelon

- GOSSIA (Albert)

M.A.E.C.

- Pour le 5° échelon

- KIMPALA (Gaspard)

Stage/France

- NGANTSONGO (Honoré)

Douanes

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 23 Décembre 1993

Par le Premier Ministre;
Chef du Gouvernement ;

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives ;

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.

Jean Prosper KOTO .-

A M P L I A T I O N S

CAB./MEACF	2
SGEACF	2
DGFP/DGCA	2
DGB	2
DGCF	2
DAF/DP	4
INTERESSES	12
DOSSIERS	12
SGG/BC	2
JORC	2.-